



L'an deux mil quinze, le 12 décembre, à 14h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance extraordinaire sous la Présidence de Madame Martine SOREL, Maire

•Personnes présentes :

MM. Martine SOREL, Maire, Philippe BOUILLETTE, Jean-Jacques SCHREIBER Adjoints, Sylvie LEFRANCOIS, Jean-Joël GIL, Jean SUZÉ, Marie-Thérèse HERBINIER, Céline ASBROUCQ, Guy FOURNIER

•Personnes excusées :

Ms. Brice GRELLIER et Stéphane FRANCON

Secrétaire de séance : Madame Céline ASBROUCQ

Délibérations décision modificatives

Philippe BOUILLETTE, Adjoint aux finances, explique que pour équilibrer les comptes des décisions modificatives doivent être prises à la demande de la Perception, une somme de 38 595.60 euros doit être déplacée du compte 203 au compte 2152, 2691.67 € du compte 681/68 au compte 681/042 et 2691.67 € du compte 131/13 au compte 2803/040, un virement de 1 euro doit être fait du compte 61523 au compte 73925 portant le solde à 5 001 euros en vue du paiement FNGIR.

Décisions approuvées à l'unanimité des présents.

Délibération Budget CCAS

L'article 79 de la loi NOTRe supprime l'obligation légale de créer un CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des présents de supprimer le CCAS à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h15.

La date du prochain Conseil est fixée au vendredi 08 janvier 2016 à 20h30.

Le Maire,

Martine SOREL